



Municipalité de Hampden

863, route 257 Nord

C.P. 1055 La Patrie

Tél. : 819-560-8444

Fax. : 819-560-8445

muni.hampden@hsf.qc.ca

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité du canton de Hampden tenue à l'Hôtel de ville, mardi le 6 juin 2017 à 19h00.

Sont présents :

- Siège # 1. Monsieur Pascal Prévost**
- Siège # 2. Madame Lisa Irving**
- Siège # 3. Monsieur Alain Sabourin**
- Siège # 4. Madame Sylvie Caron**
- Siège # 5. Madame Chantal Langlois**
- Siège # 6. Madame Valérie Prévost**

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Bertrand Prévost.

Est aussi présente la Directrice générale & secrétaire-trésorière, par intérim Madame Manon Roy, qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Bertrand Prévost ouvre la séance à 19h00 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 2017-85

Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux des 2 et 25 mai 2017
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport de la directrice générale
6. Rapport du service de voirie, service incendie et urbanisme
7. Question du public
8. Approbation des salaires et des comptes
9. Correspondance
10. Résolutions
 - 10.1 Résolution subvention amélioration du réseau routier
 - 10.2 Calcium liquide
 - 10.3 Résolution pour subvention de l'ATEQ
 - 10.4 Résolution aide financière pour le marché public de Scotstown
11. Adoption du règlement 83-2017 modifiant le règlement 110-57, sur les permis et certificats.

12. Varia
13. Période de questions
14. Levée de la séance.

Il est proposé par Madame Lisa Irving et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit et est adopté en laissant le varia ouvert.

Adoptée

#3 2017-86

Adoption des procès-verbaux du 2 et du 25 mai 2017

Attendu que tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mai et de la séance extraordinaire du 25 mai 2017 et que tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents, que les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux et que lesdits procès-verbaux soient acceptés tel que présentés.

Adoptée

#4

Rapport des comités et du maire

Chaque membre du conseil municipal donne un compte rendu du travail effectué dans leurs comités respectifs.

#5

Rapport de la Directrice générale, Secrétaire-trésorière par intérim

Madame Manon Roy dépose son rapport mensuel au 31 mai 2017.

#6

Rapport du service de voirie, incendie et urbanisme

Madame Manon Roy dépose le rapport mensuel pour le service de voirie transmis par l'employé Monsieur Faucher, le rapport mensuel du service incendie par le chef pompier, Monsieur Beauchesne, ainsi que le rapport mensuel pour le service d'urbanisme par Madame Got.

Adoptée

#7

Questions du public

Questions et/ou commentaires : Aucun

#8 2017-87

Approbation des salaires et des comptes

Il est proposé par Madame Lisa Irving et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil autorise la Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim, de faire le paiement des comptes payés et à payer du 03 mai au 5 juin 2017 au montant de 16 578.45\$, ainsi que les salaires du mois de mai 2017 au montant de 8154.78\$

Adoptée

#9

Correspondance

- Séance d'information pour outils de financement en tourisme (CLD)
- Rencontre pour étude d'optimisation des services incendie, le 22 juin
- Documents ministère de transports

#10

Résolutions

#10.1 2017-88

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Attendu que le ministère des Transport a versé une compensation de 65 480\$ pour l'entretien du réseau routier pour l'année civile 2016;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situées sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérificateur externe dûment complété.

Il est proposé par la conseiller Monsieur Alain Sabourin et résolu à l'unanimité des membres présents.

Que la municipalité du canton de Hampden informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

#10.2 2017-89

Calcium liquide

Attendu que le conseil doit choisir la compagnie qui épandra l'abat-poussière ;

Il est proposé par Madame Sylvie Caron et résolu à l'unanimité des membres présents.

Que le conseil octroi le contrat pour l'épandage de L'abat-poussière à la compagnie Somavrac au coût de 0.3145\$ du litre plus taxes.

Adoptée

**#10.3 2017-90
du**

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution Québec (TECQ) pour les années 2014-2018

Attendu que la municipalité du canton de Hampden a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité du canton de Hampden doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipale et de l'Occupation du territoire.

Il est résolu que la municipalité du canton de Hampden s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;

Il est résolu que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leur ministre, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quand aux réclamations, exigence, pertes, dommages et coût de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Il est résolu que la municipalité du canton de Hampden approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est résolu que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitants par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Il est résolu que la municipalité du canton de Hampden s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Pascal Prévost et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil du canton de Hampden a pris connaissance du guide et s'engage à respecter les modalités.

Adoptée

#10.4 2017-91

Demande d'aide financière pour le marché public de Scotstown

Il est proposé par Monsieur Alain Sabourin et résolu à l'unanimité des membres présent que le conseil du canton de Hampden donne la somme de 300.\$ pour le marché public du boisé de Scotstown, pour aider à financer la publicité, ajout de table à pique-nique et achat d'un chapiteau.

Adoptée

#10.5 2017-92 Paiement d'inscription

Il est proposé par Monsieur Alain Sabourin et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil accepte de payer à 1 citoyen la passe pour le Marche Court pour le Haut, qui a eu lieu le 13 mai à la ville de Scotstown au montant de 20\$.

Adoptée

#11 Règlement

#11.1 Adoption du règlement no. 83-2017 modifiant le règlement no. 110-57 sur les permis et certificats

Règlement no 83-2017

Règlement modifiant le règlement 110-57 permis et certificats

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a modifié son règlement sur les permis et les certificats;

ATTENDU QU'IL y a donc lieu d'amender le règlement 110-57;

ATTENDU QU'UN avis de motion de ce règlement a régulièrement été donné à la séance du conseil tenue le 2 mai 2017

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisa Irving
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Qu'un règlement de ce conseil portant le numéro 83-2017 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

Article 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante;

Article 2 : Le prix et la caducité des permis ainsi que des certificats du règlement no 110-57 sont modifié par ceux-ci :

Le tableau suivant énumère les projets devant faire l'objet d'une demande de certificat d'autorisation et les modalités qui s'y rapportent.

OBLIGATION DE CERTIFICAT	DÉLAI D'ÉMISSION	CADUCITÉ
Changement d'usage ou destination d'immeuble (y compris l'installation d'un bâtiment temporaire).	30 jours	6 mois
Déplacement d'une construction	30 jours	6 mois
Démolition d'une construction	30 jours	6 mois
Réparation et rénovation d'un bâtiment	30 jours	6 mois
Travaux sur la rive et le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac	30 jours	6 mois
Construction et modifications d'enseigne stationnaire ou mobile (sauf les plaques professionnelles non lumineuses ne mesurant pas plus de 0,2 m ² et les enseignes érigées à l'occasion d'un chantier de construction).	30 jours	6 mois
Piscine	30 jours	6 mois
Clôture, haie et mur de soutènement	30 jours	6 mois
Lac artificiel	30 jours	6 mois
Travaux de nivellement	30 jours	6 mois
Travaux d'exploitation d'une mine, carrière, gravière ou sablière	30 jours	6 mois
Dispositifs d'éclairage	30 jours	6 mois
Abattage d'arbres	30 jours	24 mois
Terrain de camping	30 jours	6 mois
Construction, la transformation ou l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage porcin	30 jours	6 mois
Roulottes	30 jours	6 mois
Installation septique	30 jours	6 mois
Captage des eaux souterraines	30 jours	6 mois

Le coût pour l'obtention de tout permis ou certificat est de 20.00\$ à l'exception d'un permis pour une nouvelle construction le coût est de 50.00\$

Article 3 : Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

#12

Varia

#13

Période de questions

Questions et/ou commentaires : aucun

Levée de séance

A 20h50 Madame Lisa Irving propose la levée de la séance ordinaire.

M. Bertrand Prévost
Maire

Mme Manon Roy
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière par intérim